Il ressort, de l'enquête, que le malheureux a agi sous l'empire de l'alcool et d'un vif sentiment de jalousie.

Nouveaux détails. — L'état de M. Auguste Y... la victime du drame du Pont-Rouge, dont nous donnons plus haut les détails, est resté stationnaire.

La fièvre est très forte. La balle n'a pu être extraite encore.

Arrêté deux fois le même jour. — Un journalier de la rue Daubenton, Eugène Vangein avait été arrêté, dimanche, dans la matinée, pour ivresse.

Relaxé, il fit passer sa colère sur sa femme qu'il maltraita de la pire façon, puis, dans la soirée, il chercha noise aux consommateurs d'un estaminet de la rue.

Vers dix heures, l'agent Calonne le vit se démenant et criant très haut au milieu d'un groupe ; il s'approcha et Vangein prit la fuite dans la direction de la Perche.

Quelques personnes dirent à l'agent que Vangein avait un couteau en main, et qu'il les en avait menacées.

Calonne parvint à l'atteindre et lui demanda son arme. « Je ne l'ai plus» répondit Vangein.

Puis, il se laissa emmener jusqu'au milieu de la rue Daubenton.

Arrivé là, il donna brusquement un violent coup de tête dans la poitrine de l'agent, qui dut requérir l'aide de M. Vermeesch, cabaretier.

Ce ne fut pas, sans peine, qu'on conduisit le forcené au poste du commissariat de Saint-Vincent-de-Paul.

La voiture de M. Lecat, entrepreneur, suivait, dimanche après-midi, la rue des Ogiers, marchant d'une allure modérée, quand elle rencontra une fillette, Virginie Delbecque, qui fut renversée et roula sous les roues.

La roue passa sur la cuisse droite de l'enfant.

M. Lecat fit aussitôt venir M. Bayart, docteur, qui constata que les blessures, l'une à la jambe, l'autre à la figure de la petite fille, n'avaient aucun caractère de gravité.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **A VIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Mouvement du Conditionnement. — Durant l'année 1887 les opérations de la Condition publique de Tourcoing ont été plus nombreuses encore qu'en 1886.

Pour le Conditionnement proprement dit, on a enregistré 63.055 opérations en 1887 contre 57.991 en 1886 : il y a eu 2 774 titrages en 1887 et seulement 1.968 l'année précédente. On constate cependant une diminution sur les opérations de dégraissage : 708 en 1886 et 595 en 1887.

Les quantités de marchandises, peignés, fils, cotons, soies et blousses, se sont élevées à 21,473,078 kilog. en 1887 et à 20,170,088 kilog. en 1886, soit une augmentation de 1.302,990 kilog. en faveur de l'année écoulée. Dans ces chiffres les peignés sont compris pour 17,110,328 kilog. en 1887 et pour 16,679,389 en 1886, les laines filées pour 2,702,733 en 1887 et 2,457,711 kilog. en 1886, les blousses pour 63,055 kilog. en 1887 et 57,991 kilog. en 1886, les cotons pour 829,161 kilog. en 1887 et 603,200 k. en 1886 et les soies pour 4,762 en 1887 et 2,399 kilog en 1886 : ces deux derniers textiles ont donné, comme on le voit, une augmentation sensible sur 1886.

Pendant les dix dernières années, de 1878 à 1887 inclus, il est passé au conditionnement de Tourcoing :

162 877.487 kilog. de matières, dont 134.158.744 kilog. de peigné, 18.861.606 kilog. de laines filées, 2.425.588 kilog. de blousses, 7.424.301 kilog. de cotons filés et 7.248 kilog. de soie.

L'année 1887 offre les chiffres les plus forts pour le peigne, les laines filées, les blousses et la soie. Les cotons filés ont donné lieu à des opérations plus importantes en 1880, 881 695 kilog. en 1881 avec 914.435 kilog et en 1882 avec 862 055 kilog.

Le conditionnement de la soie a pris des développements dans les deux dernières années : nul jusqu'en 1883, il est cette année de 43 kilog. pour passer à 2,399 kilog. en 1886, chiffre qui a été presque doublé en 1887.

L'« Indicateur » a publié dans son dernier n° une réclamation qui lui a été adressée par un cultivateur de la banlieue. Nous reproduisons d'autant plus volontiers cette lettre qu'elle a trait à une question qui mérite d'attirer toute l'attention de la municipalité.

« Monsieur le Gérant de l'*Indicateur*,

» Vous rendriez un grand service aux habitants de la banlieue si vous vouliez bien signaler à qui de droit le mauvais état des chemins environnant la ville, dont la plupart sont absolument impraticables; il y a de nombreux ouvriers qui doivent faire de longs détours pour aller et revenir de leur besogne, et ils doivent, malgré tout, patauger dans la boue d'une façon abominable.

» Les enfants sont surtout victimes de ce déplorable état de choses ; hier encore, on en a retiré deux près de chez moi qui étaient embourbés, ils n'auraient pu se dépêtrer seuls.

» Nous payons nos impôts et nos contributions comme les habitants de la ville, et l'on ne fait absolument rien pour nous. Nos nombreuses réclamations n'ont jamais été écoutées, et nous sommes réduits à arranger les chemins nous-mêmes ; c'est ce que je viens encore de faire, à l'extrémité de la rue des Trois-Pierres, le long du chemin de fer, pour empêcher les piétons de fouler mon champ ensemencé.

» En dehors du territoire de la ville il existe des marchepieds, surélevés, en dalles, qui permettent aux piétons de traverser les mauvais endroits par tous les temps. Pourquoi la ville n'en fait-elle pas établir dans ses chemins vicinaux ? On paie pour les entretenir ; qu'on aille les voir, on saura de quelle façon ils sont entretenus.

» Dans les rues de la ville fréquentées par les autorités, quand il y a un grès de travers, on le remet de suite en place, et on laisse des milliers d'habitants de la banlieue patauger six mois par an dans des chemins couverts d'un pied de boue, et que nos édiles ne sauraient traverser en voiture.

» Je me fais l'écho de nombreuses plaintes qu'on entend partout hors de la ville, mais je n'ose espérer qu'on fera droit à de légitimes réclamations. Il n'y a pas beaucoup d'électeurs influents dans la banlieue, et ils ont la réputation d'être d'incorrigibles réactionnaires. Au moins on saura que nous ne nous laissons pas négliger sans protester.

» Recevez, etc.

» *Un fermier de la banlieue.* »

La liste de recensement des jeunes gens appelés par leur age à faire partie de la classe 1887, vient d'être affichée. Elle comprend 142 noms pour le canton Nord et 266 pour le canton Sud, au total 408 conscrits.

Une exposition de pigeons, provenant du pigeonnier de M. Antoine Hausenne, a eu lieu dimanche au siège de la société *Union et Progrès*.

Une histoire de voleurs. — Disons de suite qu'elle n'a eu heureusement aucun dénouement tragique.

Un habitant de la rue Winoc-Choquel rentrait paisiblement chez lui, dimanche soir quand, en ouvrant sa porte, il fut assez surpris et quelque peu effrayé de se trouver en présence d'un homme qu'il prit pour un voleur. Il courut requérir du secours au poste de police.

Des agents allèrent faire des perquisitions et renseignements pris, ils apprirent que l'individu pris pour un voleur n'était autre qu'un galant de la domestique de la maison pris en flagrant délit de flirtage. L'habitant de la rue Winoc-Choquel, en fut quitte pour la peur, mais il envoya sa servante flirter ailleurs.

Pour toutes fournitures de bureau, imprimés de commerce, circulaires, avis de naissance, de mariage, et de décès, s'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains.

LILLE

Le commandant de gendarmerie Lancelot. — Hier matin, en présence de toutes les brigades réunies dans la cour de l'hôtel, M. le colonel Marceron, commandant la 1re légion de gendarmerie, a fait la remise de la croix de la Légion d'honneur à M. le chef d'escadron Lancelot, commandant la compagnie du Nord.

Nous sommes heureux de rappeler que M. le chef d'escadron Lancelot a été adjudant au 4e régiment de dragons alors que ce régiment était en garnison dans notre ville. En 1868, il passait sous-lieutenant au 7e hussard, et en 1870, il prenait part avec son régiment à la fameuse charge de Gravelotte.

En 1871, il entrait dans la gendarmerie et était nommé chef d'escadron en 1886.

La distinction accordée à M. le chef d'escadron Lancelot, après 31 ans de bons et loyaux services, a été parfaitement accueillie par les officiers et les gendarmes de la compagnie et les nombreux amis qu'il compte dans notre ville

Revue trimestrielle. — Hier matin, le général Lévy, gouverneur de Lille, a passé, dans la cour de la Citadelle, vu le mauvais état du champ de mars, la revue trimestrielle du 43e et du bataillon de forteresse.

Le 19e chasseurs et le 16e bataillon ont été passés en revue par leurs chefs respectifs, dans leurs casernes.

NORD

La culture du tabac en 1888. — Le département du Nord est autorisé, en 1888, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck, neuf cents hectares, non compris le cinquième d'excédent toléré par la loi du 28 avril 1816.

Il est appelé à fournir sur la récolte de l'année un contingent de deux millions quatre cent trente mille kilogrammes de tabac. Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 40 mille.

Les prix auxquels les tabacs seront payés sont fixés par 100 kilogrammes, savoir :

Tabacs marchands : 1re qualité, 140 fr.; 2e, 110 francs ; 3e, 90 fr.

Tabacs non marchands : 1re classe, 70 fr.; 2e, 50 fr.; 3e, 25 fr. Pour les tabacs de *surchoix*, il sera accordé, conformément à la loi du 28 avril 1816, une allocation de 10 francs par 100 kilos, en sus du prix de la première qualité.

Les élections sénatoriales. — MM. Merlin, Girard, Cirier, L. Clayes et Scrépel viennent d'adresser la lettre suivante aux électeurs sénatoriaux du Nord :

« En nommant les cinq candidats de la liste républicaine, vous avez accompli un acte dont la portée politique ne saurait être méconnue : vous avez ratifié les éclatantes manifestations de novembre 1886 et 1887 du suffrage universel, confirmé votre verdict du 19 janvier dernier, et irrévocablement assuré le succès de la cause républicaine dans le département le plus important de France.

» Au nom de la République, nous vous en remercions.

» Honorés de vos suffrages, et puisant une nouvelle force dans le haut témoignage d'estime et de confiance que vous venez de nous donner, nous mettrons soyez-en convaincus, au service des intérêts agricoles et industriels de la région, tout ce que nous avons de zèle et de dévouement. »

Valenciennes. — Le 4 octobre, sur les territoires de Flines-les-Raches et de Château-l'Abbaye, comme nous l'avons rapporté, M. Mériaux, brigadier des douanes, fut assailli par une bande de fraudeurs, au moment où il se disposait à les attaquer pour les empêcher d'introduire du blé en France. Le brigadier a été fort maltraité et menacé. L'un des fraudeurs était porteur d'un revolver.

Tous ces individus ont comparu, avant-hier, devant le tribunal correctionnel.

M. le président du tribunal a chaudement félicité le brigadier Mériaux.

Les prévenus ont été condamnés : Leclercq, à 1 an de prison ; Souffler, 13 mois ; Delpierre, 6 mois ; Dutouquet, 6 mois ; Laute, Louis, 8 mois ; Adolphine Marlière, femme Leclercq, 1 mois ; Huvel, par défaut, 2 ans ; Hecq père et fils, chacun 8 mois. De plus, chacun 500 fr. d'amende.

Dunkerque. — Le brouillard qui règne en mer depuis quelques jours a ramené les harengs. Hier, ils se vendaient de 20 à 40 c. la douzaine.

A Boulogne, les arrivages ont été très importants. Certains bateaux ont rapporté jusqu'à 500 et 600 mesures, dont le prix ne s'est plus maintenu qu'entre 130 et 140 fr. Ces pêches comprennent beaucoup de harengs guais.

— *Un sinistre maritime.* — Le bruit court avec persistance sur notre place, que le steamer français *Saint-André*, jaugeant 373 tonneaux, capitaine Rabachou, appartenant à M. Bossut-Plichon de Roubaix, sorti de Dunkerque le 3 janvier à destination de La Rochelle, Nantes et Bordeaux, s'est perdu sur un rocher à l'entrée de La Loire. L'équipage est sauf. Les détails sur ce sinistre font défaut, toutefois, il est avéré que l'on tentera le renflouement. Le *Saint-André* est tout neuf, il a été construit en Angleterre il y a environ 3 ans.

Le navire et son chargement sont assurés à diverses compagnies.

— L'hôtel de la rue des Vieux-Remparts, à Dunkerque, renferme en ce moment quelques personnages de distinction, dit le *Nord Maritime*.

Le parricide de Lederzeele, le jeune Tanchon, travaille avec les détenus, il ne semble guère avoir de repentir du crime qu'il a commis, et d'ici à quelques jours il partira pour Douai, où il comparaîtra devant les prochaines assises.

Il est très probable que pendant ce voyage, il sera accompagné par Baye, l'auteur de l'assassinat du vieux cultivateur Hebbinck, de Millam.

Cet individu est une véritable brute; depuis son entrée à la maison d'arrêt, il se renferme dans un mutisme absolu et, comme Tanchon, il ne montre aucun repentir.

Le troisième personnage est H..., précédemment marchand en notre ville, inculpé de tentative de viol. H... est placé dans une cellule spéciale, et il passe ses journées à lire les quelques livres que la maison d'arrêt possède.

L'instruction relative à son affaire n'est pas encore terminée.

L'arrondissement de Dunkerque, qui n'avait pas été représenté à la cour d'assises à la dernière session, présentera, cette fois, plusieurs affaires d'un réel intérêt.

— Voici le mouvement du port de Dunkerque pendant le mois de décembre 1887 :

Entrée : 67 navires français, jaugeant 32.636 tonneaux ; 128 étrangers, jaugeant 60.902 tonneaux, ensemble 195 navires jaugeant 93.358 tonneaux.

Sortie : 71 navires français jaugeant 33.583 tonneaux; étrangers 145, jaugeant 70.990 tonneaux, soit ensemble 216 navires jaugeant 104.573 tonneaux.

Récapitulation. — Entrée 1887 : 195 navires jaugeant 93 538 tonneaux, sortie 216 navires jaugeant 104.573 tonneaux, soit ensemble 411 navires jaugeant 198,111 tonneaux.

1886. — Entrée et sortie: 326 navires jaugeant 174.741 tonneaux.

Différence en plus pour 1887, 75 navires jaugeant 23.370 tonneaux.

Mouvement depuis le 1er janvier 1886 : 5.112 navires jaugeant 2.237.913 tonneaux (entrées et sorties.

1887. — 5.249 navires jaugeant 2.301.325 tonneaux.

Différence en plus pour 1887, 137 navires jaugeant 63.412 tonneaux.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne-sur-Mer. — Une conférence a été donnée, dimanche à Boulogne-sur-Mer, par M. Calla, devant un auditoire nombreux. M. Calla a expliqué et développé le programme de la monarchie.

Le soir, un banquet a été offert au conférencier, par le parti conservateur.

M. de Rosamel, député, a porté à M. Calla, un toast qui a été très applaudi et auquel le conférencier a répondu.

Calais. — Le nommé Alphonse Guilbaut, bâtelier à Calais, condamné le 21 décembre dernier, par arrêt de la cour d'assises du Pas-de-Calais, aux travaux forcés à perpétuité pour viol sur sa fille légitime, vient par décret présidentiel d'être mis en liberté. Sa fille, à l'audience avait déclaré que son père était innocent.

AISNE

Un prêtre noyé à Saint-Quentin. — Il n'est bruit en ville, dit le *Journal de Saint-Quentin*, que de la funèbre découverte faite samedi matin dans le canal.

Vers huit heures, on a retiré des eaux du port, près de la rue de Tour-y-val, le cadavre d'un prêtre paraissant âgé de 60 à 65 ans.

Ce prêtre était porteur d'une somme de 259 fr. 50; d'une montre en or, de plusieurs objets et d'un billet aller et retour de Séry-lez-Mézières à Saint-Quentin.

Pendant qu'on transportait le cadavre à la Morgue, un de nos concitoyens, M. Boucher, reconnut dans le malheureux ecclésiastique, son frère, le curé de Séry-lez-Mézières, qui avait passé avec lui l'après-midi de la veille.

L'absence de toute trace de violence sur le corps de M. l'abbé Boucher, le numéraire et la montre trouvés sur lui écartent toute idée de crime et donnent lieu de croire que, trompé par l'obscurité il est tombé accidentellement dans le canal en se dirigeant vers la gare.

Le défaut de garde-fou ou de chaîne le long du canal, la rareté des becs de gaz au débouché des rues ont, déjà d'ailleurs, causé de semblables accidents.

BELGIQUE

Nouvelle ligne téléphonique. — Il paraît que le projet de relier Bruxelles à Cologne par le téléphone est en train de se réaliser.

L'administration des postes et télégraphes allemande, qui avait interdit l'établissement d'une ligne téléphonique entre Verviers et Aix-la-Chapelle, vient de revenir sur sa décision, de sorte que la communication entre Bruxelles et Cologne ne sera plus qu'une question de temps.

Le Pape a conféré la grand'croix de l'ordre de Pie IX au duc d'Ursel, envoyé du roi des Belges.

Naufrage. — Le 7 janvier est entré dans le port d'Anvers le steamer hollandais *Rhenania*, capitaine Oepkes, venant d'Ibraïl avec un chargement de froment. Ce vapeur avait à bord un marin du nom de F. Sebastania, qu'il avait repêché flottant sur une épave dans le golfe de Gascogne. Le matelot a déclaré qu'il appartenait au steamer français *Ministre Abbattucci*, du port de Marseille, qui avait sombré subitement, après avoir essuyé plusieurs journées de tempête quelques heures avant qu'il ne fût recueilli. Tout l'équipage, sauf Sebastania, a été englouti par les flots. Le navire qui a péri était monté par une quarantaine d'hommes.

Danger des armes à feu. — La commune de Froidmont a été mis en émoi hier après-midi, par un bien grave accident arrivé à un ouvrier maçon François Croain.

Voulant décharger son fusil, l'imprudent ne prit pas toutes les précautions nécessaires, l'arme éclata en mille pièces, lui enlevant presque entièrement la main gauche et lui brisant le poignet.

Après un moment de faiblesse bien naturelle, le malheureux eut encore la force d'aller frapper à la fenêtre d'un voisin pour lui demander du secours.

L'amputation d'une partie du membre mutilé ayant été reconnue indispensable, on télégraphia à Tournai pour avoir un troisième médecin.

D'après les uns, l'arme avait reçu une seconde charge par inadvertance.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 8 janvier 1890. — Versements : Roubaix, 292 déposants, 49 nouveaux, 67.628 »». Succursale Lannoy : 65 déposants, 25 nouveaux, 4705 ». Succursale Croix : 17 déposants, 2 nouv., 6485. Total des versements 78.819 ». Remboursements. Roubaix : 74 remboursements effectués, 24,349 05. Succursale Lannoy : 8 remboursements effectués, 2037,34 Succursale Croix : 1 remboursement effectué, 50 »». Total des remboursements : 26 436 37.

Les opérations du mois de janvier sont suivies à Roubaix, par MM. E. Lecomte-Screpel et J. Dujardin, directeurs. A Lannoy, par M. Severin-Herbaux. A Croix, par MM. Eug. Caen et Louis Lepers.

Ordre du service. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de *neuf heures à onze heures* en salle de la Justice-de-Paix. Les remboursements ont lieu dans la même salle, les dimanches, à *onze heures et demie*, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, FRÉMONT.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 8 janvier* — Elise Denbroeder, rue Sébastopol, cour Delys, 3. — Henri Desbarbieux, rue Archimède, cour Chquet, 2. — Henri Carette, rue de Tournai, maisons Gérard 4. — Marguerite Deschepper. Grande-Rue. cour du Petit-Paradis, 5. — Pierre Baert, rue Vallon. 21 — Jules Lejeune, rue Gambetta, 86. — François Allard, rue des Anges, 23 — *Publications de mariages du 7 janvier* — Jean-Baptiste Catteau, 33 ans, à Wattrelos, et Mérantine Coquet, 35 ans, tisserande, rue des Arts, 212. — Jean Hulrecht, 21 ans, rattacheur, rue Jean-Bart, 23, et Marie Deys, 20 ans, soigneuse, rue Jean-Bart, 23. — Charles Boyart, 33 ans, tisserand, rue St-Jean, 69. et Joséphine Spriet, 31 ans, ménagère, rue de Lannoy, cour Borgie, 3. — Alfred Ponscele, 27 ans, tisserand, rue du Tilleul, cour Camus, 4, et Lucie Coupleux, 22 ans, bobineuse, chemin 52. — Emile Demarcq, 30 ans, menuisier, et Angèle Verkindere, 29 ans. sans profession — Eugène Delepine, 24 ans, apprêteur, rue Vaucanson, 48, et Joséphine Laurier, 21 ans, couturière, rue de la Redoute, cour Dupont — Arthur Platiau, 26 ans, garçon de magasin, rue du Tilleul cite Derville, 16, et Clémence Theys, 28 ans, tisserande, à Pecq. — Achille Jastelaun, 27 ans, sergent de ville, rue du Tilleul, cour Roussel, 4, et Elvire Lefebvre, 22 ans, repasseuse, rue du Tilleul, 2 4. — Jules Bogbein, 24 ans, employé de commerce, rue de Sébastopol, 265, et Louise Cornil, 22 ans, journalière, rue de Crouy, 43 — Lucien Duquenne, 23 ans, employé de commerce, rue de France, 40, et Aurélie Dessauvages, 21 ans, sans profession, rue de la Chapelle-Carrette, 74. — Jean-Baptiste Boutry, 31 ans, contre-maître de filature, rue Jacquart, 133, et Julia Mahon 24 ans, sans profession, rue Archimède, 9. — Parfait Braconnier, 32 ans, fileur, rue Jean-Bart, 40, et Marie Souillié, 31 ans, papilionneuse, rue Jean-Bart, 9. — Constant Moutel, 30 ans, domestique, rue Pellart, et Sylvie Pendville, 21 ans, servante, rue de Tourcoing, 16. — *Déclarations de décès du 8 janvier* — Léa Ansart, 1 mois 7 jours, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 13 — Alphonse Trenteseaux, 2 jours, rue de Ma-Campagne, 73.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Colette LECLERCQ veuve de M. Louis ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1888, dans sa 89e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 11 courant, à 9 heures, l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, sentier de la Basse-Masure, 5.

Les amis et connaissances de la famille Henri PENNEL-DUROT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri Joseph PLNNEL, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1888 dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébré le mercredi 11 janvier 1888, à 7 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 12 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 52.

Les amis et connaissances de la famille GAEREMINCK-PROVO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Clément GAEREMINCK, veuve de Dame Constance PROVO, décédé à Lannoy, le 8 janvier 1888. à l'âge de 83 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 10 courant, à 9 heures, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Roubaix.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mardi 10 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Georges-Michel HÉQUETTE, décédé à Croix, le 10 décembre 1887, à l'âge de 23 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 11 janvier 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis BUCSON, veuf de Dame Thérène DESMETTRE, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1887, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 11 janvier 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Flavie-Eléonore LESAGE, veuve de M. Augustin LEPOUTRE, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1886, dans sa 8e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Un monstre. — Les journaux hongrois racontent qu'une paysanne sokac, désirant s'affilier à la secte des Nazaréens qui demanda à ses néophytes une confession embrassant leur vie entière, se présenta devant un ecclésiastique de Zenta et lui fit les aveux suivants :

« J'ai eu huit enfants ; je les ai tués tous les huit.

Mon premier, un fils nommé Victor, né en 1874 avait quatre mois quand il mourut.

Un autre naquit en 1879 et dont je ne me rappelle plus le nom, cessa de vivre au bout de quelques jours.

Le 20 février 1881, naquirent deux jumeaux Pierre et Rosa ; je les mis à mort huit jours après leur naissance.

Le dernier, Pierre, né le 30 mai 1884, périt deux jours après avoir vu le jour.

« Tous mes enfants ont été empoisonnés par moi avec une décoction de pavot.

» J'ajouterai que tous ont été préalablement baptisés.

» Je ne voulais pas avoir d'enfants.

» Mon mari n'a rien su de tout cela.

» Vivant en mauvaise intelligence avec lui, je voulais le faire enrager.

» Les Nazaréens ont conduit Eva Miosik (c'est le nom de la néophyte), devant les juges du tribunal de l'arrondissement de Toersek. »

Kanisza a répété sa confession devant ses juges.

Le mari de la paysanne a déposé que sa femme était tombée dans une profonde mélancolie pendant ces dernières années, et qu'elle avait tenté de se suicider.

La paysanne a été mise en état d'arrestation et une enquête a été ouverte.

Jusqu'ici se révèle l'exactitude des indications de la paysanne, en ce qui concerne les jours de la naissance et les jours de décès de ses enfants.

On procède en ce moment à l'exhumation des victimes.

Les pigeons voyageurs chez les anciens. — Presque tout le monde croit que l'usage des pigeons voyageurs date de notre époque. C'est, paraît-il, une erreur. L'*Intermédiaire des Chercheurs* nous apprend que les habitants de Sodome et des villes que le feu du ciel consuma se servirent de colombes pour s'envoyer réciproquement leurs messages :

Salomon aurait fait usage des mêmes moyens de communication, si nous en croyons le savant historien et géographe Abouil Seda, qui vivait au quatorzième siècle de notre ère.

Chez les Romains, l'emploi des pigeons voyageurs était assez commun. Un chevalier romain, Axius, en élevait qu'il vendait 360 francs de notre monnaie. Pline constate leur rôle important au siège de Modène (43 ans avant Jésus-Christ).

Vers le milieu du onzième siècle, les sultans d'Egypte et de Syrie établirent le premier service régulier par pigeons voyageurs.

Au mont Saint-Bernard. — On a chassé les religieux qui sauvaient de nombreux voyageurs au péril de leur vie avec toute une meute de chiens dressés.

L'aubergiste qui leur succède et qui tâche de faire fortune, vient de s'efforcer de les imiter :

L'aubergiste Grand, a sauvé, avec le secours de son chien, cinq ouvriers italiens qui, passant la montagne, avaient été surpris par une tempête de neige d'une violence inouïe ; il n'a pas fallu moins de quatre heures au courageux aubergiste pour retirer de la neige les pauvres voyageurs dont l'un, Mario Zenola, avait tellement souffert du froid, qu'il est mort le lendemain.

Mariage réclame. — La fête nationale d'actions de grâces a été égayée, disent les journaux de New-York, à Jersey City, par un spectacle public des plus grotesques. Dès le matin, près de 3 mille personnes s'étaient attroupées devant la devanture d'un grand magasin d'ameublement, situé dans Newark avenue, en face de l'Hôtel-de-Ville, pour assister à un mariage qui devait avoir lieu dans la vitrine où les meubles sont en montre.

Le propriétaire avait offert, il y a quelques jours, un ameublement complet de salon aux jeunes fiancés qui voudraient faire célébrer leur mariage dans la vitrine de son magasin, et plus de douze couples s'étaient présentés, de sorte que l'entreprenant négociant n'avait eu que l'embarras du choix.

A l'heure fixée, c'est-à-dire à onze heures et demie, le fiancé, James Wallace, âgé de vingt-neuf ans, de Brooklyn ; la fiancée, Ida Johnson, âgée de vingt-deux ans, de Hackensack ; le propriétaire du magasin et sa femme, remplissant le rôle de garçon et de dame d'honneur, et, enfin, le juge de paix, M. Wood, ont fait leur apparition dans la vitrine, et le mariage a été célébré au milieu des bruyants applaudissements de la foule.

Après la cérémonie, le négociant est sorti et a jeté aux gamins 5,000 pièces d'un cent; mais alors la foule est devenue si turbulente que la police a dû intervenir et a même éprouvé une grande difficulté à la disperser.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL D'ORANGE

UN TESTAMENT ASTIQUE

Il y a environ deux ans, mourait à Valréas, petite ville de l'arrondissement d'Orange, un homme qui, par sa position de fortune, ses opinions politiques avancées et ses principes philosophiques, avait pris une des premières places dans l'innombrable pléiade de nos petits grands hommes, dont le pays rouge de Vaucluse peut être considéré comme une pépinière inépuisable.

M. Henri Meynard, ancien maire et conseiller général radical de Valréas, fut, d'après ses recommandations expresses, enterré civilement. Mais, M. Meynard n'était pas seulement radical et libre-penseur, il était, avant tout, profondément matérialiste. Comme il ne croyait point à l'immortalité de l'âme, le sort de son cadavre avait été sa principale préoccupation, et pour assurer à ses restes un repos durable, il avait eu l'idée bizarre d'instituer comme légataire sa dépouille mortelle.

Les termes de son testament méritent d'être cités :

Considérant qu'il ne reste plus que quelques personnes qui me soient véritablement attachées ; qu'en conséquence le souvenir qu'on garderait de ma dépouille mortelle serait de courte durée; considérant que, si j'ai acquis une mordeste fortune, ce n'est pas sans avoir couru des dangers, fait des sacrifices et éprouvé beaucoup de peines, il me semble qu'il est de toute justice de consacrer une partie de cette fortune à mes restes mortels pour leur assurer un repos durable.

C'est dans ce but que je prends les dispositions testamentaires suivantes :

1° Je lègue à ma dépouille mortelle la propriété que je possède à Valréas, appelée le Jas. Je désire que tout ce qui est contenu dans l'enclos reste dans l'état où il se trouvera au moment de mon décès, sans y rien changer, et que tous les animaux m'appartenant y soient conservés jusqu'à leur mort.

Il sera construit dans la galerie de la maison d'habitation un monument funèbre de petite dimension, dans lequel sera déposé mon cercueil. Ma tombe sera creusée dans un bloc de pierre dure, qu'on abreuvera ensuite de ciment, de manière que le tout ne fasse qu'un seul corps.

Voulant assurer aux dispositions qui précèdent une durée perpétuelle, mon exécuteur testamentaire devra d'abord prélever sur la totalité de mon avoir un capital suffisant pour créer une rente de 2,000 fr, qui serviront à l'entretien de l'enclos et des bâtiments qu'il contient.

Venait ensuite l'obligation d'assurer le domaine du Jas contre l'incendie pour une somme de 20.000 fr., et de constituer un capital de réserve de 20,000 fr., destiné à parer aux grosses réparations provenant de cas imprévus, de telle sorte que le domaine du Jas, qui ne devait plus jamais être vendu, restât à perpétuité comme une vaste annexe du tombeau.

M. Meynard légeait au bureau de bienfaisance de Valréas les revenus des sommes affectées à son cadavre et qui ne seraient pas absorbées par l'entretien annuel. Mais le testament stipulait expressément que, si le capital de 20.000 fr. réservé pour l'entretien du domaine mortuaire venait, pour une cause quelconque, à disparaître, le bureau de bienfaisance devrait combler le déficit.

Le tribunal d'Orange, appelé par les héritiers Meynard et par le bureau de bienfaisance à examiner ce testament bizarre, vient de déclarer que, le Code civil interdisant de faire un legs à un sujet dépourvu d'individualité ou de personnalité civile, les clauses du testament dont M. Meynard faisait bénéficier sa dépouille mortelle devaient être regardées comme non écrites,

Il en a prononcé la nullité.

L'ESCROQUERIE D'UNE SOMNAMBULE

La femme Pavidence Catherine, 28 ans, marchande ambulante, née à Namur (Belgique), inculpée d'escroquerie, comparaissait hier devant la 11e chambre, à Paris.

Voici les faits qui lui sont reprochés : Le 29 novembre 1887, vers 2 heures de l'après-midi, la femme Pavidence se présentait à la cuisine de Mlle François, avenue Victor Hugo, et lui demandait si elle voulait savoir son avenir, car elle était somnambule. La cuisinière y consentit, pour le prix de 1 franc.

La femme Pavidence demanda un blanc d'œuf, qu'elle brouilla dans un verre avec un liquide qu'elle tira de son panier. Elle pria ensuite la cuisinière de mettre dans le verre une pièce de dix francs. La somnambule retira la pièce d'or et, la plaçant sur la table, elle dit :

— Vous allez mettre une pièce de 20 francs près de celle-ci. Dans huit jours, la personne que vous attendez, viendra vous voir. Elle est à Nancy en ce moment.

Comme la demoiselle François a été abandonnée il y a quinze ans, par son amant, elle a cru que la somnambule faisait allusion à cet individu. Elle donna donc la pièce de 20 francs.

La somnambule empocha les deux pièces, fit quelques simagrées avec du marc de café : et elle partit en disant qu'elle reviendrait en lui apportant « *la boule de travail* ».

Au moment où elle se retournait, la cuisinière lui demanda son adresse.

— Je suis Mme Mathilde Géraudel. Je suis bien connue. Je demeure rue de Courcelles, 17, à Levallois-Perret.

Le 3 décembre, la somnambule revenait à la cuisine en tenant dans ses mains une boule de verre dorée.

C'était la fameuse *boule de travail*, qu'elle prétendit valoir 100 francs. Elle demanda 10 francs pour la faire travailler.

Alors la cuisinière, pourtant naïve, eut des soupçons. Elle lui demanda son adresse.

La somnambule, oubliant qu'elle en avait déjà donné une, à Levallois, dit alors se nommer Joséphine Durand.

La cuisinière, n'ayant plus de doutes, fit arrêter la femme Pavidence.

A l'audience, la somnambule s'est ainsi exprimée :

— Pour rendre hommage à la vérité, je dois reconnaître que la *boule du travail* ne prédit pas l'avenir. Mais, le marc de café et le blanc d'œuf sont infaillibles. Du reste, on gagne sa vie comme on peut.

Le tribunal a condamné la somnambule à huit jours de prison.

VARIÉTÉS

Les obus de nitro-gélatine

Puisque le dernier mot de la science est le perfectionnement des armes de guerre, on ne lira pas sans intérêt le récit suivant de curieuses expériences de matières explosibles qui ont eu lieu dans les Dardanelles, adressé aux *Débats* par leur correspondant de Constantinople :

Les Allemands chargent les obus au moyen de la roburite ou du pyrocite, les Français emploient la mélinite ; les Turcs ont essayé, sur l'avis d'un Américain, l'emploi de la nitro-gélatine. Sous la présidence d'Assof Pacha, inspecteur général des lignes de défense des Dardanelles et de son état-major, on a expérimenté pendant trois jours des obus chargés de nitro-gélatine qu'un inventeur américain du nom de Snyder proposait au gouvernement impérial ottoman pour la défense du détroit.

Ces expériences ont été faites aux frais de l'inventeur, qui avait obtenu l'autorisation dès le mois de juin dernier, mais qui n'avait pu les tenter parce que la nitro-gélatine était à Trieste et que nul bateau ne se souciait de la transporter jusq